## union fédérale des syndicats de l'État

## union fédérale Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Déclaration liminaire à la CCHSCT du 08 novembre 2017.

Mesdames, Messieurs, Camarades,

Cette séance se tient 2 jours après le boycott du Conseil Commun de la Fonction Publique par l'ensemble des 9 organisations syndicales de la Fonction publique.

Ce fait marquant intervient en réponse à la fin de non-recevoir que le gouvernement oppose aux légitimes revendications :

- dégel de la valeur du point d'indice
- non rétablissement du jour de carence
- · création d'emplois statutaires
- · résorption de la précarité
- égalité professionnelle femmes- hommes
- abandon de l'augmentation de la CSG
- augmentations budgétaires pour permettre l'accomplissement des missions de service public

Pourtant, répondre à ces revendications ce serait agir pour l'amélioration des conditions de travail !

La CGT reste préoccupée des conséquences pour la Fonction Publique de la suppression des CHSCT, via les ordonnances modifiant le Code du Travail.

Nous attendons des engagements clairs sur la pérennité des instances dans la Fonction Publique.

Au sujet du fonctionnement de l'instance, la CGT demande la mise à jour d'un calendrier des futures réunions, avec un programme de travail.

La CGT demande également un suivi de l'application du décret N° 2015-567 du 20 mai 2015 relatif au suivi médical post professionnel pour les agents ayant été exposés aux CMR, notamment sur la base des bilans annuels prévus par son article 3.

## Sur les points à l'ordre du jour :

La CGT demande des garanties quant à la pérennité du FIPHFP.

Au sujet de la synthèse des rapports d'étude des ISST stagiaires, nous considérons que ce rapport ne met pas assez l'accent sur le travail réel dans l'élaboration du document unique. Nous considérons que ce document unique doit être une synthèse entre les orientations données nationalement et la réalité du travail dans chaque établissement.

La CGT partage les propositions faites par les ISST, notamment celle demandant un pouvoir d'injonction, tel que celui dont disposent les inspecteurs du travail.

Au sujet de ces rapports, nous interviendrons sur d'autres points lors des débats.